Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 30/10/2026

COMITE REGIONAL DE LA CONCHYLICULTURE DE LA MEDITERRANEE COMITE REGIONAL CONCHYLICULTURE DE MEDITERRANEE rappelle Coquillages filtreurs = coquillages du groupe 3, récoltés dans l'Anse de Carteau (13.06.01) à partir du 20/10/2026



- Noms des modèles ou références concernés : **Coquillages du groupe 3 (HUITRES ET MOULES) récoltés dans l'Anse de Carteau (13.06.01), dont huîtres de Camargue et moules**
- Marque : **Coquillages du groupe 3 (HUITRES ET MOULES) récoltés dans l'Anse de Carteau (13.06.01), dont huîtres de Camargue et moules**
- **GTIN 00000000 Lot Tous les lots**
- Conditionnements : **Tous conditionnements**
- Date début/Fin de commercialisation : **depuis le 20/10/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **Marques de salubrités commençant par FR 13.XXX.XXX**
- Informations complémentaires : **Pour savoir si vos coquillages sont concernés, veuillez vous rapprocher de votre point de vente.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Producteurs en vente directe, marchés locaux ou régionaux, produits revendus par détaillants, grandes et moyennes surfaces. Distribution loco-régionale essentiellement, susceptible France entière**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **E.Coli**
- Risques encourus par le consommateur : **Escherichia coli**
- Description complémentaire du risque : **Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient des symptômes de vomissement, diarrhée, fièvre... sont invitées à consulter leur médecin.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les Escherichia coli peuvent entraîner dans les 3 jours qui suivent la consommation, des gastro-entérites marquées par des douleurs abdominales et des diarrhées (éventuellement accompagnées de sang), accompagnées ou non de fièvre. Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ce type de symptômes sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation et la nature du germe contaminant.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre